



1

Motion

la Chambre des Députés:

- considérant que le projet de loi portant approbation du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume des Pays Bas et Grand Duché de Luxembourg en matière d'intervention policière transfrontalière, signé à Luxembourg le 8 juin 2004, a pour objet d'étendre les possibilités de coopération policière dans le cadre de la protection des personnes et des biens et dans le cadre de la prévention et de la recherche des faits punissables;
- considérant que la mise en place de cette coopération policière transfrontalière compte des éléments novateurs dont il y a lieu d'évaluer l'incidence;

invite le Gouvernement

- à présenter après une année d'application un bilan de l'exécution sur le terrain de la coopération transfrontalière renforcée.

A. Bodry

B. Foyot

P. Santer

L. Mosak

P.H. Meyers